

ALGERIE TELECOM

DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS - JIJEL

Réf : DOT/SDT/DRA/SRU/ 28 /2022



Jijel le : 03.07.2022

MISE EN DEMEURE

* Identification des parties :

- Service contractant : la Direction Opérationnelle d'Algerie télécom Jijel
- Partenaire contractant. Entreprise : **BOUALI RIDHA** représentée par son gérant Mr **BOUALI RIDHA** , sis à : CITE MELLIT N°01- , EL MILIA

* Identification de l'opération

- Contrat N° : 14/AT/DO 2021
- ODS de démarrage des travaux : 91 du 20.09.2021
- Projet : RESEAU FTTH. -CITE 130 LOGTS +60 LOGTS +50 LOGTS SCL SIDI ZEROUK
- date d'ouverture : 28.11.2021

* Objet de la mise en demeure :

- Confirmation des tests des brins du câble FO
- étiquetage des épissures .
- Respecter le rayon de courbure du câble (mou) , lovage des fibres a l'intérieure des casette
- le rangement et fixation des loaves de câble et du boitiers dans les chambres de raccordement .
- Nettoyage des chambre .

De ce fait, vous êtes tenus d'enlever ces réserves et d'achever la totalité des travaux dans les meilleurs délais conformément aux clauses contractuels et aux spécifications technique du contrat en vigueur.

* Délais d'exécution de la mise en demeure :

08 jours après la parution dans le site WEB D'ALGERIE TELECOM

* Sanction prévus en cas de refus d'exécution :

En cas d'inexécution de vos obligations contractuelles, et faute de remédier aux carences qui vous sont imputables dans le délai fixé par la mise en demeure prévu ci-dessus , ALGERIE TELECOM peut procéder à la résiliation du présent contrat aux torts exclusifs du partenaire contractant

Sous Directeur Technique
Opérationnel
Signé : Lamine MEZERREK

Le Directeur
Jijel le,
Le Directeur Opérationnel
des Télécommunications - Jijel
Signé : Youcef BELLEL